COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2018

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 23 avril 2018.des nouvelles convocations ont été adressées le vingt-quatre avril deux mil dix-huit aux conseillers municipaux pour la réunion qui aura lieu le vingt-huit avril deux mille dix-huit.

Florian LECOULTRE,

Maire de Nouzonville.

L'an deux mil dix-huit le vingt-huit avril à 9h30 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouzonville se sont réunis en l'Hôtel de Ville sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-quatre avril deux mil dix-huit par le Maire.

Ordre du jour :
- Appel des Conseillers Municipaux
- Election du secrétaire de séance

I) COMMUNICATIONS DU MAIRE

A – Informations légales

B - Autorisation de cession d'un immeuble

B – Informations diverses

II) FINANCES – ECONOMIE

A – Election d'un président pour le vote du Compte Administratif 2017

B – Compte Administratif et Compte de Gestion 2017 VILLE

C – Budget Primitif 2018 VILLE

D – Tarifs Publics Communaux

E – Affectation du Résultat

F – Taux d'Impôts

G – Durée d'amortissement

H – Informations diverses

III) TRAVAUX – PERSONNEL – PLU

A – Informations diverses

IV) SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – ALSH

A – Informations diverses

V) AFFAIRES SOCIALES

A – Informations diverses

VI) CULTURE – BIBLIOTHEQUE

A – Informations diverses

VII) VIE ASSOCIATIVE – ANIMATIONS

A – Subventions 2018

B – Informations diverses

****

Etaient Présents :
MMES et MMS LECOULTRE Florian, CORNET Corinne, JAROSZ Marie-Christine, ISTACE Guy, LUKASIEWICZ Jean-Pierre, CUCHET Michel, GARCIA Pedro, PELTIER Henri, LARZILLIERE Corinne, DURBECQ Sylvie, GAIGNIERRE Jean-Marc, CHARLIER Jeanine, BIDELOGNE Alain.

Etaient Absents excusés :
M. LOTTIN Patrick qui a donné procuration à M. Florian LECOULTRE
M. MONTENON Denis qui a donné procuration à Mme Corinne CORNET
M. MALAGOLI Éric qui a donné procuration à Mme Corinne LARZILLIERE
M. LIBOTTE-DELEGAY Jean-Pol qui a donné procuration à Mme Marie-Christine JAROSZ
M. GAROT Isabelle qui a donné procuration à M. Jean-Pierre LUKASIEWICZ
M. GIBARU Arnaud qui a donné procuration à Mme Sylvie DURBECQ
Mme OSTROWSKI Marie-Louise
Mme ALEXANDRE Carole
Mme BOUCHER Martine
Mme GILLET Marie-Agnès
Mme LAIR Mandy
Mme MERGEE Andrée
Mme RIBET Béatrice
M. DORMET Jean-Nicolas
M. BRISSART Laurent
M DURIEUX Vivian.

Secrétaire de séance :

A l'unanimité, Mme Sylvie DURBECQ est élue secrétaire de séance

****

I) COMMUNICATIONS DU MAIRE

A – Informations légales

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire du 21 février 2018 au 15 avril 2018 dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

B - Demande autorisation de cession.

En application de l'article L443.7 et suivant du code de la construction et de l'habitation Monsieur la Préfet des Ardennes sollicite l'avis du conseil municipal concernant la cession par Espace Habitat de l'ensemble immobilier situé 1 rue Charles Jeunehomme à Nouzonville.

Cet avis sera transmis à Monsieur le Préfet qui seul décidera d'autoriser ou non cette cession.

Toutefois les dispositions législatives ne permettent à Monsieur le Préfet de ne s'opposer à cette cession que dans les seuls cas ou la cession réduirait de manière excessive le parc de logements locatifs sociaux dans la commune ou lorsque les logements vendus ne respecteraient pas les normes d'habitabilité ou auraient été insuffisamment entretenus.

Le conseil à l'unanimité accepte la cession de cet ensemble immobilier.

C – Informations diverses.

II) FINANCES – ECONOMIE

A - Election d'un Président pour le vote du Compte Administratif 2017

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal doit élire son président dans la séance où le compte administratif du maire est débattu.

Mme Corinne CORNET est élue présidente à l'unanimité

B – Compte Administratif et Compte de Gestion 2017 VILLE

Le compte de gestion de la ville est approuvé par 19 voix pour.

Le compte administratif de la ville est approuvé par 17 voix pour.

(Le Maire n'a pas participé au vote du Compte Administratif conformément au règlement)

C – Budget Primitif 2018 VILLE

Fonctionnement
Le Budget Primitif est approuvé par 19 voix pour.

Investissement
Le Budget Primitif est approuvé par 14 voix pour et 5 abstentions (Mme DURBECQ, Ms ISTACE, GARCIA, GAIGNIERRE, GIBARU)

D – Tarifs Publics Communaux 2018

AFFOUAGE	
A compter du 1er septembre 2018	20 €

Avantage en nature logement (au 1er janvier 2018)	
Fixé sur la base de l'évolution forfaitaire mensuelle selon le barème URSSAF revu chaque année et intégrant les avantages accessoires.	
Bon de vêtement Au 1er juin 2018	80 €

BIBLIOTHEQUE (à compter du 1er juin 2018)	
Carte d'adhésion ouvrant droit à 4 livres et 2 CD par mois et par personne	10 €/an/famille
Les livres non rendus seront facturés selon le prix d'achat, après deux rappels restés sans réponse.	

BULLETIN MUNICIPAL (à compter du 1er juin 2018 pour deux bulletins par an)	
1/16 de page	25 €
1/8 de page	50 €
¼ de page	100 €
½ de page	150 €
1 page	300 €

CIMETIERE **(à compter du 1er juin 2018)**	
Concessions 15 ans (2m²)	100 €
Concessions 30 ans (2m²)	170 €
Concessions 50 ans (2m²)	400 €
Columbarium 15 ans	500 €
Columbarium 30 ans	800 €
Case urne 15 ans (1m²)	120 €
Case urne 30 ans (1m²)	200 €
Case urne 50 ans (1m²)	300 €
Les prix de cession de caveaux et monuments funéraires devenus propriété de la ville sont fixés comme suit :	
Caveau une case et vide sanitaire	280 €
Caveau deux cases et vide sanitaire	360 €
Case supplémentaire	150 €
Monument	500 €
Le coût des travaux effectués en régie par le personnel communal pour le compte des particuliers dans le cimetière (Remise en état de l'enrobé), sera facturé au coût réel aux familles.	

CONSOMMATION TARIF **(à compter du 1er juin 2018)**	
Bouteille de vin rouge	10 euros
Bouteille vin Rosé	10 euros
Bouteille vin blanc	10 euros
Champagne	20 euros
Bière	1,50 euro
Coca	1,50 euro
Perrier	1,50 euro
Jus de fruit	1,50 euro
Sandwich	5 euros
Coupe de Champagne	3 euros
Verre	1 euro

Droit de place Et occupation du domaine public au 1er juin 2018	
Commerçants ambulants	1 € ml/jour
Camion outillage	60 €
Commerçants sédentaire	5 €/m²
Cirque	80 €/jour
Tirs, loteries, confiseries	7€/mètre de façade
Manèges enfantins	54 €
Gros métiers	137 €
Autos scooters enfantins	76 €

ECOLES	
Fournitures Scolaires au 1er septembre 2018	
Elémentaires	40 €
Maternelles	35 €
ULIS	45 €
2 classes découvertes pour 2018	21 €/jour/élève
Voyages scolaires	Demande de subvention étudiée sur calendrier annuel
Subvention pour l'organisation de l'arbre de Noël dans les classes maternelles	10 €/élève
Crédits alloués au RASED (à compter du 1er septembre 2018)	1 500 €

Accueil périscolaire – Restauration scolaire
à compter du 3 septembre 2018

Modulation	1 enfant	2 enfants et +
QF < 385	5,00 €	4,50 €
QF de 386 à 630	5,50 €	5,00 €
QF de 631 à 735	6,00 €	5,50 €
QF > 735	6,50 €	6,00 €

Matin et Soir : Accueil périscolaire	Facturé par tranche de 15 minutes à raison de 0,25 € le ¼ heure

Fourniture personnel périscolaire
Forfait 30 €/école + 7 €/enfants/an

FRAIS DES AGENTS TERRITORIAUX (à compter du 1er juin 2018)	
Frais de déplacements	Le remboursement portera sur le kilométrage réellement effectué soit au départ de la résidence administrative soit au départ de la résidence familiale. Les frais de péage d'autoroute et de parcs de stationnement seront rembourses sur présentation de pièces justificatives.
Frais d'hébergement	L'indemnité forfaitaire sur l'ensemble du territoire est fixée à 45 €, à l'exception de la région Ile de France où compte tenu des tarifs élevés pratiqués par l'hôtellerie, le montant sera de 60 €.

FRAIS DE GARDE ANIMAUX (à compter du 1er juin 2018)	
Frais de capture	10 €
Frais de garde	10 €/ jour

LOCATION DES SALLES (Au 1er juin 2018)	
Salle Roger MAILLARD	
Sociétés non locales ayant une antenne à Nouzonville	350 €
Sociétés non locales	800 €
Sociétés poursuivant un but lucratif	1 000 €
Vin d'honneur	150 €
Salle des Fêtes repas	500 €
Caution si utilisation de la cuisine	*500 €*
Caution sans utilisation de la cuisine	*300 €*
SALLE DU FOYER	
Vin d'honneur (uniquement)	70 €
SALLE DE L'OMNIA	
Vin d'honneur	100 €
Petite salle	200 €
Grande salle	250 €
Les 2 salles	350 €
Avec cuisine supplément de	+ 50 €
Caution	*200 €*
Caution pour prêt de vaisselle à l'extérieur des salles communales	*50 €*
CENTRE CULTUREL (au 1er septembre 2018)	
Association extérieure ou poursuivant un but lucratif (hors programmation)	100 €/heure pendant la durée du spectacle + 300 € de caution
Intervention du personnel hors du temps de travail (dans le cas cité ci-dessus)	Coût réel
Facturation SSIAP (dans le cas cité ci-dessus)	Coût réel
Le nettoyage sera facturé lorsque les services communaux doivent se substituer aux locataires défaillants.	15 €/heure
Matériel détérioré (vaisselle, tables, chaises….)	Coût réel de remplacement
Lors de la réservation d'une salle municipale, un acompte non remboursable de 10 % du montant de la location sera exigé.	

LOYER (au 1er janvier 2018)
Suivant l'augmentation du dernier indice de revalorisation des loyers (IRL) connu dans le cadre des locations de logements, ou de l'indice du coût de la construction dans le cadre des baux commerciaux.
Forfait eau aux locataires de la ville ne disposant pas de compteur individuel
70 €/personnes et par semestre

MANIFESTATIONS COMMUNALES (au 1er juin 2018)	
Nouzonville en fête	Une pénalité de 30 € sera facturée aux participants inscrits, en cas d'absence (sauf cas de force majeure)
Marché de Noël	
Voyage des anciens	Les conjoints qui ont moins de 60 ans paieront le prix coûtant.

PARTICIPATION FINANCIERE (au 1er juin 2018)	
Concernant les contrats aidés et recrutés par les associations locales. Emploi Avenir, Contrat d'Accompagnement, Contrat Initiative Emploi, CUI, Service civique, Adulte Relais etc… : participation à hauteur de 50 % de la charge restant à l'association déduction faite de toutes aides extérieures (Conseil Général, Conseil Régional, Etat, etc…) sur justificatifs de l'association qui devra présenter une demande d'aide financière à la commune. Cette prise en charge sera calculée sur la base d'un salaire plafonné du SMIC.	
RECOMPENSES	
Fête des mères (au 1er juin 2018)	
Médaille de Bronze	50 €
Médaille d'Argent	65 €
Médaille d'Or	80 €
Récompenses aux vainqueurs	
Il est prévu de récompenser les différents vainqueurs qui se sont distingués au niveau Local, Départemental, Régional et National. Ils ont ainsi permis de valoriser l'image de la ville de Nouzonville hors des limites communales.	
Ces récompenses pourraient revêtir plusieurs formes en fonction de l'importance des résultats soit :	• Achats de livres • Achats de trophées • Achats d'équipements sportifs • Délivrance de bons d'achat d'une valeur de 30, 50, 75, 100 à 150 € selon une liste des bénéficiaires jointe au mandat de paiement.
Maisons fleuries	
1ère catégorie : maison avec jardin ou cour visible de la rue	
1er prix	65 €
2ème prix	55 €
3ème prix	45 €
4ème au 12ème prix	28 €
2ème catégorie : Fenêtres, murs, balcons, escaliers	
1er prix	65 €
2ème prix	55 €
3ème prix	45 €
4ème au 10ème prix	28 €
3ème catégorie : Immeubles collectifs	
1er prix	65 €
2ème prix	55 €

3ème prix	45 €
4ème au 8ème prix	28 €
4ème catégorie : Commerce	
1er prix	40 €
2ème prix	30 €
5ème catégorie : Bâtiment publics, écoles	
1er prix	40 €
2ème prix	30 €
6ème catégorie : Maison avec aménagement paysager	
1er prix	65 €
2ème prix	55 €
3ème prix	45 €
4ème au 10ème prix	28 €

Maisons illuminées	
1er prix	30 €
2ème au 10ème prix	20 €

S S I A P

(au 1er juin 2018)

Personnel **S**ervice de **S**écurité **I**ncendie et d'**A**ssistance aux **P**ersonnes

Lors des locations de la salle fêtes et du Centre Culturel, la présence des SSIAP est obligatoire. La ville mettra désormais ces personnels à disposition selon les modalités financières suivantes :

Pour les associations locales	
1ère location	Gratuite
2ème location	Personnel SSIAP facturé à hauteur de la moitié du coût réel
3ème location	Coût réel

Pour les associations extérieures

Dès la 1ère location le personnel SSIAP est facturé au coût réel. (voir + haut), ainsi que toutes interventions du personnel communal hors du temps de travail.

TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS

(au 1er juin 2018)

30 € / heure

Récupération vente de sel communes voisines : selon le tarif des fournitures en vigueur.

VACATIONS FUNERAIRES

(au 1er juin 2018)

Le Code Général des Collectivités territoriales précise que certaines opérations de surveillance s'effectuent sous la responsabilité du maire en présence d'un agent de police municipale.

Ces opérations donnent droit à des vacations fixées par le maire après avis du conseil municipal. Il est proposé de fixer le montant de la vacation funéraire à 20 euros.

Le conseil à l'unanimité accepte les tarifs.

Tarifs ALSH

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (à compter du 1er juin 2018)				
Tarif repas personnes extérieures	5,50 €			
Le paiement s'effectuera sous forme de carte hebdomadaire selon les modalités suivantes : Référence Quotient Familial de mai 2018				
Habitants	Semaine du 9 au 13 (5 jours)	Semaine du 16 au 21 (6 jours)	Semaine du 23 au 28 (6 jours)	Semaine du 30 au 31 (2 jours)
QF < à 385	10 €	12 €	12 €	4 €
QF de 386 à 630	20 €	24 €	24 €	8 €
QF de 631 à 735	54,50 €	65,40 €	65,40 €	21,80 €
QF > à 735	64,50 €	77,40 €	77,40 €	25,80 €
Extérieurs				
QF < à 630	88,00 €	105,60 €	105,60 €	35,20 €
QF > à 630	122,50 €	147,00 €	147,00 €	49,00 €
Autre département :	145,00 €	174,00 €	174,00 €	58,00 €
Animateurs juniors 10 € pour le mois avec participation de la ville à hauteur de 110 € si le jeune passe son BAFA				

Le conseil par 17 voix pour et 2 voix contre (Ms. ISTACE, GARCIA) accepte les tarifs de l'ALSH.

E – Affectation du Résultat

Ville : affectation de l'excédent de fonctionnement de 1 207 258,82 €

106 280 030,94 €

002 927 227,88 €

1 207 258,82 €

Approbation du conseil municipal par 19 voix pour.

F – Taux d'Impôts

Le budget primitif ne prévoit pas d'augmentation des taux d'impôts :
TH : 13,14 %
FB : 22,04 %
FNB : 45,51 %

Le conseil à l'unanimité accepte ces taux d'imposition.

G – Durée d'amortissement

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la durée d'amortissements linéaires concernant les dépenses suivantes :

- Dépenses d'investissement liées au PLU : 10ans
- Frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation : 5ans
- Subventions d'équipement versées : 5 ans
- Subventions d'équipement reçues : en fonction de la durée d'amortissement du bien.

III) TRAVAUX – PERSONNEL – PLU

A – Informations diverses

IV) SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – ALSH – CANTINE

A – Informations diverses

V) AFFAIRES SOCIALES

A – Informations diverses

VI) CULTURE – BIBLIOTHEQUE –

A – Informations diverses

VII) VIE ASSOCIATIVE – ANIMATIONS

A - Subventions 2018

Le conseil accepte l'octroi de des subventions suivantes par 18 voix pour et une abstention (M. GARCIA).

Associations	Subvention 2018			
	fonctionnement		manifestations	exceptionnelle
CAPSAC		0,00		
ACNB		4750,00		
CSNA		1600,00	1800,00	
Effort		8000,00	800,00	15000,00
Judo		1900,00		
Karaté		1000,00		
TOP FORM		500,00		
RCN		3500,00		400,00
Tennis		2250,00		2000,00

Tennis de table		850,00		300,00
Aïkido		300,00		370,00
ass sportive collège		700,00		
La Goutelle		200,00	200,00	
Boule Nouzonnaise		800,00		
Chasse		200,00		
Rando Sports Loisirs		250,00	100,00	
l'Aérienne		300,00		
Société avicole		300,00		
Carpes de la vallée		300,00	100,00	
Moto club		150,00		
Cyclos Nouzonville Ardennes		300,00		
Billard		300,00	300,00	
Réveille matin		200,00	200,00	
La volante		400,00		
Amicale laïque		4500,00		
Club de l'amitié				200,00
Peintres Nouzonnais		600,00		
UMN		9000,00		
Promotion Socio culturelle		1800,00		3 000,00
FSE (collège)		1400,00		
FCPE		300,00		
Donneurs de sang		350,00		
UNC		500,00		
COS		3000,00		
	action sociale	3084,00		
	chq vacances	6000,00		
Anciens SP		150,00		
	vétérans	5306,32		
Amicale des SP		1700,00		300,00
Nouzon l'âge		1750,00		
Amicale pers du collège		0,00		
UPAF		400,00		
Jeunes SP		750,00		

AODSP		300,00		
Virtuoses et comp'anim	400,00			
APEL (ass des parents St Thérèse)		150,00		
Le souvenir Français		150,00		
Chorale Cœur de pierre		150,00		
Musique ensemble		0,00		
parents élèves dt Nouzon		0,00		
Goutelle Dance		250,00		
Sous total		**71040,32**	**3500,00**	**21570,00**
TOTAL		**96 110,32**		

Subventions extérieures	
Associations	**2018**
SPA	200
APF	50
Alzeimer	50
Restos du cœur	500
LISA	100
Prévention Routière	50
Secours Catholique	50
Croix Rouge	50
Téléthon	50
AFSEP Sclérose en plaque	50
Ligue contre le cancer	50
Aides	50
Secours Populaire	500
Circuit des Ardennes	50
Total	**1800**

TOTAL 2018	**97 910,32**